

Montréal, le 22 mars 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Franklin S. Gertler
Alfred Building
507 Place d'Armes, #1701
Montréal (Québec) H2Y 2W8

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2017-2026
Dossier de la Régie : R-3986-2016**

Maître Gertler,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre datée du 20 mars 2017 par laquelle vous contestez certaines des réponses d'Hydro-Québec à votre demande de renseignements révisée no. 1.

Vous demandez à la Régie de vous relever de votre défaut de respecter le délai prévu à l'article 26 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* pour le dépôt d'une telle contestation, au seul motif que ce retard résulte d'une erreur de votre part

La Régie juge insuffisant le motif que vous invoquez pour accueillir votre demande. En conséquence, elle rejette votre demande.

Veillez agréer, Maître Gertler, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml